

1 Parcours accompagné

OU Parcours non accompagné

2



Toutes
Étiquettes

Rénovation
d'ampleur



Aide calculée en
pourcentage des
travaux %



Toutes
Étiquettes

Aide par geste
forfaitaire €

Taux de financement en
augmentation et valorisation
des CEE par l'ANAH



Accompagnement
systématique

Cumulable avec les Certificats d'Economie
d'Energie (CEE)

Rénovation par étapes
possible

Aide renforcée pour les sorties de
passoire thermique

1

Equipements / Travaux individuels (réalisés en maison)	Forfait MaPrime	Estimation du	MaPrimeRénov' + CEE
Rénovation d'ampleur		Parcours accompagné (CEE récupérés par l'ANAH)	
		2 sauts de classe : 45 % / 40 000 € HT de dépenses éligibles	
		3 sauts de classe : 50 % / 55 000 € HT de dépenses éligibles	
		4 sauts de classe : 50 % / 70 000 € HT de dépenses éligibles	
		+ 10 % si sortie de passoire et atteinte de l'étiquette D	

Ouvert aux propriétaires bailleurs dans la limite de 3 logements en location à l'année

Conditions d'accès :



Gagner au moins 2 classes énergétiques



Isoler au moins 2 postes et à minima 25%
de chaque poste (Plancher bas, Murs, Toiture,
Menuiseries)



Ne pas conserver de système de chauffage
ou d'eau chaude sanitaire au fioul
Ni installer de systèmes au gaz



Garantir un renouvellement d'air suffisant
après travaux



Apprentissage officiel autorisé par l'Etat
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Recourir à Mon Accompagnateur Rénov'

Prestation d'accompagnement aidée :

- sur la base d'un plafond de dépense éligible de 2 000 €
incluant l'audit
- à hauteur de 40%

Pour connaître les accompagnateurs Rénov' sur
votre commune, consultez la liste présente sur
notre site internet

Dépôt du dossier sur la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr

Les devis ne doivent pas être signés avant le dépôt de la demande de
subvention. Les travaux doivent être exécutés par des professionnels RGE

Equipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrimeRénov' + CEE
Audit énergétique	300 €	-	300 €
Chaudières à gaz très haute performance	-	-	-
Chaudière à bois bûches/granulés—Automatiques	2 100 €	2 500 / 680 €	4 600 / 2 780 €
Chaudière à bois bûches/granulés—Manuelles	1 400 €		3 900 / 2 080 €
Pompe à chaleur géothermiques ou solarothermiques (dont PAC hybrides)	6 000 €	4 000 / 380 €	10 000 / 6 380 €
Pompes à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	3 000 €	2 500 / 380 €	5 500 / 3 380 €
Chauffage solaire (système solaire combiné)	4 000 €	4 000 / 710 €	8 000 / 4 710 €
Chauffe-eau solaire	2 000 €	120 €	2 120 €
Equipements solaires hybrides (partie thermique d'un équipement PVT eau)	1 000 €	120 €	1 120 €
Poêles à granulés, cuisinières à granulés	750 €	500 / 180 €	1 250 / 930 €
Poêles à bûches, cuisinières à bûches	500 €		1 000 / 680 €
Foyers fermés, inserts			
Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 400 €	450 / 230 €	850 / 630 €
Chauffe-eau thermodynamique	400 €	90 €	490 €
Pompes à chaleur air/air	-	380 €	380 €
Dépose d'une cuve à fioul	400 €	-	400 €
Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	400 €	400 €
Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	9 € / équipement	9 € / équipement
Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	1 500 €	190 €	1 690 €
Ventilation mécanique simple flux	-	130 €	130 €
Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées) pas d'aides pour les portes d'entrée	40 € / équipement	24 € / équipement	64 € / équipement
Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m ² **	11 €/m ²	51 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m ²		26 €/m ²
Isolation des toitures terrasses	40 €/m ²	7 €/m ²	47 €/m ²
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m ²	8 €/m ²	23 €/m ²
Isolation des combles perdus	-	8 €/m ²	8 €/m ²
Isolation d'un plancher bas	-	7 €/m ²	7 €/m ²

* Les montants des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement
 ** Plafonné à 100m²

Orange = Coup de pouce (Chauffage central : remplacement chaudière gaz ou fioul / Appareils indépendants : remplacement d'un poêle à charbon)

Dépôt du dossier sur la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr

Pour la demande de CEE, les devis ne doivent pas être signés avant la création du dossier.

Pour la demande MaPrimeRénov', les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention.

Les travaux doivent être exécutés par des professionnels RGE